

Territoires, efficacité et simplicité
Ressources humaines**P4**

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 31 mars 2017 approuvant la convention entre la Ville de Nantes et la Région Pays de la Loire relative aux conditions d'attribution de la subvention de fonctionnement pour le multi-accueil régional « Le Petit Prince » ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente ;
- VU** la délibération du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée en date du 28 avril 2025 ;
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la convention de portabilité des équipements pour un agent en situation de handicap pendant la durée de son détachement (1 - annexe 1).

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

la convention relative au secrétariat du conseil médical formations restreintes et plénières (2 - annexe 1).

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

la convention de mise à disposition auprès du Département de Maine et Loire d'un personnel régional au sein de la cité scolaire David d'Angers à Angers (49) dans le cadre de la

maintenance des équipements numériques (3 - annexe 1).

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

l'avenant n°7 à la convention conclue entre la Ville de Nantes et la Région des Pays de la Loire signée le 30 mai 2017 relative aux conditions d'attribution de la subvention de fonctionnement pour le multi-accueil régional « Le Petit Prince » (4 - annexe 1).

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 29/04/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs